

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 - RAPPORT CMPR

La Commission Médicale et de Prévention Régionale est une commission au service des licenciés pratiquants, encadrants et dirigeants.

Elle a pour particularité de n'être réglementairement composée que de professionnels de santé, qui doivent être médecins et licenciés à la fédération. Nous avons le plaisir de compter **75 médecins fédéraux** dans notre interrégion.

Le fichier des médecins fédéraux est régulièrement mis à jour et publié en ligne sur le site du CIBPL. Attention, tous les médecins listés ne sont pas nécessairement en activité professionnelle et n'assurent pas nécessairement de consultation médicale ! Cette précision apparaît dans la dernière colonne du fichier.

## **Des activités de formation et d'information ont été réalisées :**

- auprès des médecins fédéraux : cycle de formation en visio mensuelle sur les bases de la médecine fédérale, subaquatique et du sport
- auprès des licenciés : information dans la newsletter mensuelle du cibpl, de prévention des risques, sur le fonctionnement de la chaîne de secours ...

Au moment où ce rapport est rédigé, nous finalisons l'organisation, en partenariat avec le comité régional et les référents handisub, d'une formation à destination des professionnels de santé et tout cadre intéressé sur le handisub prévue le 24 octobre 2025 : "**à la découverte du handisub: accompagner les patients vers une pratique de plongée**".

La CMPR a participé aux débats de la CMPN. Si un nouveau modèle de certificat médical a été diffusé, les règles concernant le CACI n'ont pas changé par rapport à l'année dernière.

Quelques modifications ont été apportées aux règles de surclassement, et les modèles de certificat médical de surclassement ont été adaptés en ce sens.

La CMPN poursuit ses travaux de réflexion et mise à jour des recommandations en matière de contre-indications à nos activités.

**Pour 2025-26**, la CMPR poursuivra ses activités de formation / information à destination des médecins et pratiquants.

En projet en particulier nous réfléchissons à proposer des formats courts de formation sur les particularités de nos activités à destination des médecins non fédéraux afin de les aider à réaliser les visites médicales des pratiquants sans problème de santé notable. La commission médicale restant à disposition pour les adaptations éventuelles de pratique en fonction d'un état de santé particulier.

Nous aimerions également proposer un "dossier médical" du plongeur qui serait à télécharger par le pratiquant en vue de la réalisation de sa visite médicale afin d'aider à la réalisation de celle-ci.

Nous essayons également de recenser les médecins plus spécifiquement formés à la médecine de plongée, qui ne sont pas nécessairement médecins fédéraux, afin de pouvoir orienter en cas de besoin les pratiquants au plus près de leur club de pratique en cas de question spécifique.

Nous prévoyons de continuer de distiller nos (bons !) conseils et informations aux pratiquants et restons bien sûr à disposition pour toute question médicale, dans le respect des règles de déontologie.

*Bougez régulièrement, soignez vos assiettes et votre sommeil et écoutez-vous dans vos pratiques pour garder le plaisir sous l'eau !*

Anne HENCKES  
Présidente CMPR-BPL